

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 6 décembre 2019, il sera procédé à une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs, du **jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020 inclus**, à la mairie de Pagny-sur-Moselle sur les dispositions du projet de plan de prévention des risques naturels d'inondation sur le territoire de la commune.

L'Etat est compétent pour l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de prévention des risques naturels. L'objet du plan de prévention du risque inondations est d'adapter l'occupation future du sol à l'aléa inondations présent sur un territoire donné et de diminuer la vulnérabilité des biens existants. Le but recherché est de faire en sorte que l'impact des crues à venir soit minimisé.

Mme Michèle HEITZ, retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nancy. Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie de la commune susvisée ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/> (Rubriques « Politiques publiques » - « Enquêtes et consultations publiques » - « Enquêtes publiques ») ;
- sur un poste informatique librement accessible à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (6 rue Sainte-Catherine – 54 000 NANCY) du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Pagny-sur-Moselle, 1, rue des Aulnois – 54530 PAGNY-sur-MOSELLE - à l'attention de Mme Michèle HEITZ, commissaire enquêteur;
- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Pagny-sur-Moselle aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- par voie électronique à l'adresse suivante: pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr;
- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront à la mairie de Pagny-sur-Moselle **le jeudi 16 janvier 2020 de 10h00 à 12h00, le vendredi 24 janvier 2020 de 17h00 à 19h00 et le samedi 15 février 2020 de 10h00 à 12h00.**

Toute personne peut par ailleurs demander à obtenir des informations sur le projet d'élaboration du plan auprès de la direction départementale des territoires de Meurthe-et-Moselle – service aménagement durable, urbanisme, risques – unité prévention des risques – C.O. N°60025 – 54035 NANCY Cedex (Tél. du service : 03.83.91.40.03).

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Pagny-sur-Moselle;
- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (bâtiment Sainte-Catherine – service de la coordination des politiques publiques – bureau des procédures environnementales) ;
- sur le site Internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante: www.meurthe-et-moselle.gouv.fr (rubrique « politiques publiques » - « enquêtes et consultations publiques » - « rapports et conclusions du commissaire enquêteur ») ;

A la clôture de l'enquête publique, et au terme de la procédure d'instruction, le préfet de Meurthe-et-Moselle est susceptible d'approuver par arrêté préfectoral le plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRi) sur le territoire de la commune de Pagny-sur-Moselle. La décision d'approuver le plan valant servitude d'utilité publique, le PPRi sera à ce titre annexé au « plan local d'urbanisme ».